

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2026-012

Le 16 février deux mil vingt six

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 février 2026

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, Mme DECK, Mme GRONDIN COUPANEC, M. GARÇON, Mme KHERRA

ABSENTS AVEC POUVOIR : M. TROUVE (au profit de M. CHEVALIER), M. PINÇON (au profit de Mme PARIOT), M. MARTIN (au profit de M. GIRIN); M. SILVY (au profit de M. BOUVANT) ; M. AGATHOCLEOUS (au profit de Mme GRONDIN COUPANEC)

ABSENTS SANS POUVOIR : Mme VACHE (excusée) ; Mme DUC

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JOMAIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Objet : Vote du budget primitif 2026

En raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de procéder au vote du taux de fongibilité des crédits.

Il est ainsi proposé de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, **dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections** (fonctionnement et investissement), dans le BP 2026 de la commune, déterminées à l'occasion du budget.

Le budget primitif 2026 est présenté avec la reprise anticipée des résultats 2025 et se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 069-216901157-20260216-2026012-DE

Les recettes et les dépenses de la section fonctionnement s'élèveraient à **5 843 573,59 €**.

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Recettes de fonctionnement	BP 2025 + DM	BP 2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 078 126,47 €	1 539 673,59 €
013	Atténuations de charges	30 000,00 €	30 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 000,00 €	40 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	408 300,00 €	377 475,00 €
73	Impôts et taxes	477 262,00 €	457 262,00 €
731	Fiscalité directe	2 797 000,00 €	2 870 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	539 000,00 €	461 163,00 €
75	Autres produits de gestion courante	65 000,00 €	61 000,00 €
76	Produits financiers	7 546,78 €	7 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 447 235,25 €	5 843 573,59 €

Observations sur les recettes de fonctionnement :

Chapitre 13 : Les atténuations de charges comprennent les remboursements par l'assurance pour les absences du personnel en raison d'arrêts maladie et des remboursements sur d'autres charges sociales.

Chapitre 70 : Les produits des services, du domaine et ventes diverses comprennent les régies micro-crèche, centre de loisirs, restaurant scolaire, la participation des communes de Gleizé et Villefranche pour les élèves qui déjeunent au restaurant scolaire à LIMAS, la vente des concessions au cimetière, les cotisations médiathèque pour les adhérents n'habitant pas LIMAS, la refacturation à la CAVBS (fluides de l'école de musique), le versement EDF pour panneaux solaires, les redevances pour occupation du domaine public (des fournisseurs d'énergie).

Chapitre 73 : Les Impôts et taxes regroupent le produit des Droits de Mutation et les attributions de compensation de la CAVBS (constantes). Pour le compte 73223 (Droits de Mutation à Titre Onéreux), la provision est réduite de 20 % par rapport à l'exercice antérieur pour tenir compte de la morosité du marché.

Chapitre 731 : Fiscalité directe regroupent le produit des taxes locales ainsi que la taxe sur la publicité extérieure (TLPE). Le montant inscrit tient compte d'une hausse prévisionnelle des bases de l'ordre de 0,8 % et de taux constants.

Chapitre 74 : Les dotations, subventions et participations comprennent principalement la dotation forfaitaire (DGF), la dotation nationale de péréquation, le fonds de compensation de la TVA, les compensations par l'Etat des exonérations de taxe foncière, les subventions de la CAF, les participations relatives à l'utilisation du gymnase. Baisse de la DGF pour tenir compte des orientations de la loi de finances.

Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante correspondent aux revenus des immeubles, les remboursements par les assurances (dommages aux biens, flotte automobile et protection juridique) suite aux sinistres et les remboursements des mises en fourrière.

Chapitre 76 : Les produits financiers concernent les intérêts perçus résultant de l'ouverture du compte à terme (voir délibération n°2025-046 du 17 novembre 2025 : montant placé : 350 000 €).

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2025 + DM	BP 2026
011	Charges à caractère général	1 752 476,00 €	1 890 861,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 442 000,00 €	2 509 000,00 €
014	Atténuations de produits	50 000,00 €	150 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	380 000,00 €	420 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	809 502,99 €	830 712,59 €
66	Charges financières	256,26 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	40 000,00 €
68	Dotation aux amortissements et aux provisions	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 447 235,25 €	5 843 573,59 €

Observations sur les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 11 : Les charges à caractère général englobent l'achat des repas pour le restaurant scolaire, les fluides (eau, gaz, électricité), les fournitures diverses, les contrats de prestations de services, les locations de matériel, les contrats de maintenance, l'entretien des véhicules et matériels, les honoraires (médecins experts, assistance juridique, avocats notamment pour le contentieux formé par SFR, notaires), les dépenses pour fêtes et cérémonies, l'achat des livres et CD de la médiathèque, les transports (piscine école élémentaire et centre de loisirs), d'affranchissement, d'impression (l'enveloppe a été majorée pour tenir compte des besoins inhérents au démarrage du nouveau mandat), le nettoyage du gymnase et de l'école élémentaire assuré par un prestataire extérieur, le nettoyage des vitres, les frais scolaires versés à Gleizé et Villefranche, le versement à l'Agglo pour l'instruction des permis de construire par le pôle Droit des sols, la taxe foncière (acquittée pour l'immeuble de rapport), le financement de l'analyse des besoins sociaux pour le CCAS (obligatoire).

Chapitre 12 : Les charges de personnel et frais assimilés comportent les différents éléments de rémunération des agents (titulaires, contractuels et emplois aidés) ainsi que l'assurance des risques statutaires, les prestations sociales versées aux agents (chèques déjeuner, etc...). La prévision intègre le coût du poste d'un agent en disponibilité. La maquette 2026 intègre la hausse de 3 points de la cotisation retraite des agents CNRACL, participation financière à la mutuelle des agents à partir du 1^{er} janvier 2026 (15€/agent/mois), un temps partiel thérapeutique et le poste d'un troisième policier municipal (perspective départ à la retraite d'un agent et remplacement d'un agent en arrêt maternité).

Chapitre 14 : Les atténuations de produits regroupent les prélèvements comme le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal. Cette année, nous avons inscrit la somme de 70 000 € au titre du prélèvement dans le cadre de la loi SRU pour pénalité en matière de logements sociaux (au 1^{er} janvier 2025) et dans la mesure où la subvention de 150 000 € que la commune avait versé à l'OPAC en 2022 pour la construction de logements sociaux rue du Bayard a été utilisée en partie en 2024 et 2025 pour annuler le montant de la pénalité annuelle. Au compte 739218 : DILICO (Dispositif de Lissage des recettes fiscales des Collectivités Territoriales) : une provision de 30 000 € a été inscrite car la commune pourrait désormais y être assujettie, selon le projet de loi de finances.

Chapitre 42 : Les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent à la dotation aux amortissements donc varient en fonction des investissements effectuées lors de l'exercice antérieur et l'exercice en cours. Une somme équivalente est inscrite en recettes d'investissement.

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante comprennent les indemnités des élus et les cotisations qui s'y rapportent, les contributions aux organismes (SYDER...), la subvention versée au CCAS, les subventions versées aux écoles et aux différentes associations, les aides à la formation

BAFA, à l'acquisition de récupérateurs d'eau, à l'aide « Limas sport et culture ». Le compte 651 « Dotations et subventions » prévoit une enveloppe majorée pour tenir compte des besoins de formation des élus au démarrage du nouveau mandat municipal.

Chapitre 66 : Les charges financières regroupent les intérêts de la dette et les ICNE (Intérêts courus non échus). Les intérêts d'emprunt ayant été intégralement remboursés au cours de l'exercice 2025, aucune provision ne sera inscrite en 2026 pour ce poste.

Section d'investissement

Les recettes et les dépenses de la section investissement s'élèveraient à **3 308 287,58 €**

Recettes d'investissement

Chapitre	Recettes d'investissement	BP 2025 + DM	BP 2026 DONT RAR
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	808 690,76 €	1 202 692,88 €
040	Dotation d'amortissement	380 000,00 €	420 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 600 000,00 €	650 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	760 000,00 €	680 000,00 €
13	Subventions d'investissement	475 209,70 €	355 594,70 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 023 900,46 €	3 308 287,58 €

Observations sur les recettes d'investissement :

Chapitre 040 : Dotation d'amortissements : le montant est calculé chaque année en fonction des biens amortissables et de la durée d'amortissement. Ce mécanisme est prévu pour le renouvellement des biens. Le même montant est inscrit en dépenses de fonctionnement.

Chapitre 10 : Dotations et fonds divers : correspondent aux fonds de compensation de la TVA dont le montant est calculé chaque année en fonction des dépenses éligibles, la taxe d'aménagement et les excédents de fonctionnement capitalisés. Pour le compte 10226 (taxe d'aménagement), une somme de 10 000 € a été inscrite pour tenir compte du réalisé 2025 de 13 000 €.

Chapitre 13 : Subventions : comprennent les attributions de compensation d'investissement et les restes à réaliser.

Nous attendons également la parution de certains règlements de subvention de la part de différents financeurs (Région, Département, ...). Dans la mesure où nous n'avons aucune notification à date, aucun montant de subvention n'est inscrit à ce chapitre.

Dépenses d'investissement

Chapitre	Dépenses d'investissement	BP 2025 + DM	BP 2026 DONT RAR
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 000,00 €	40 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 600 000,00 €	650 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 986,81 €	16 890,64 €
16	Emprunts et dettes assimilées	35 503,66 €	800,00 €
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	937 409,99 €	1 167 536,94 €
23	Immobilisations en cours	1 360 000,00 €	1 433 060,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 023 900,46 €	3 308 287,58 €

Observations sur les dépenses d'investissement :

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers : Il s'agit d'une nouvelle dépense à l'agglomération la taxe d'aménagement perçue sur les autorisations d'urbanisme délivrées à partir du 1^{er} janvier 2022 pour des biens situés en zone d'activité.

Chapitre 16 : Remboursement des emprunts : on inscrit à ce chapitre le montant du remboursement du capital des emprunts. Le capital des emprunts ayant été intégralement remboursé au cours de l'exercice 2025, aucune provision ne sera inscrite en 2026 pour ce poste.

Chapitres 21 et 23 : Dépenses d'investissement : le tableau détaille les différentes opérations.

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 19 janvier a dévoilé les grandes lignes de la maquette budgétaire.

Pour cet exercice 2026, une somme de 550 000 € a été inscrite pour réaliser une annexe/entrepôt afin que les services techniques municipaux puissent stocker de manière rationnelle leurs matériels. L'idée de cette réalisation a germé au lendemain de l'accident qui était survenu lors de la manœuvre d'un tracteur, pour que les agents disposent de locaux plus sûres.

Poursuite de la rénovation du gymnase – troisième phase, réfection du sol – et aménagement des abords, pour un prévisionnel de travaux de 300 000 €.

Les crédits impartis à la voirie en 2026 s'élèvent à 550 000 € (pour mémoire, 330 000 € en 2025) pour réaliser une piste cyclable chemin du Loup dans le sens Est-Ouest afin que la piste soit bilatérale puisqu'elle existe déjà dans le sens Est-Ouest. L'enveloppe permet également de réaliser l'entretien des voiries sur l'ensemble de la commune dont la rue du Forest et les abords du gymnase.

Pour l'école élémentaire, la provision 2026 intègre le renouvellement des postes informatiques de la classe mobile.

Enfin, une enveloppe de 600 000 € est inscrite en tant que réserve foncière afin de pouvoir acquérir des biens dans le cadre des différentes Opérations d'Aménagement Programmé et de notre convention avec l'EPORA.

Vu la délibération n° 2026- 009 du 16 février 2026 entérinant la reprise anticipée des résultats 2025 dans le budget 2026,

Vu la délibération n° 2026- 010 du 16 février 2026 décidant du montant des subventions attribuées aux associations et à certaines politiques en 2026,

Vu la délibération n° 2026- 011 du 16 février 2026 entérinant le taux des taxes directes locales,

Au vu du développement ci-dessus,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 POUR) :

- Adopte le budget primitif 2026, tel que présenté dans le développement ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Pièce jointe en annexe : tableau détaillant les nouvelles opérations d'investissement 2026

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire



VERSION du 12/12/2025 (Arbitrage le 12/12)

THEME	PROPOSITIONS BUDGETAIRES	TOTAL (TTC)
GYMNASE	PROGRAMME DE RENOVATION (Phase 3/3 - Travaux et ingénierie)	
	Remplacement sol sportif, travaux préparatoires pour accueillir la station de production photovoltaïque, aménagement des abords	300 000 €
VOIRIE	PROGRAMME VOIRIE 2026 (dont prolongation de la piste cyclable chemin du loup, réfection de la rue du forest et réfection des enrobés aux abords du gymnase) - Travaux et Ingénierie	550 000 €
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE	550 000 €
TRAVAUX DANS LES BATIMENTS	Viabilisation du terrain, construction du bâtiment, aménagement du site - Travaux et ingénierie	
PATRIMOINE	Travaux dans les bâtiments (dont sonorisation et lumières scène de la salle des fêtes, peinture salle de classe)	200 000 €
DIGITALISATION DES EQUIPEMENTS	Rénovation de deux œuvres picturales classées	20 000 €
EQUIPEMENT MATERIEL TECHNIQUE	Divers Informatique, dont renouvellement des 16 postes de la classe mobile.	35 000 €
VEHICULE SERVICES TECHNIQUES	Divers équipements services techniques (dont transpalette, tondeuse, batteries matériel électroportatif)	15 000 €
MOBILIERS DIVERS	Remplacement du véhicule poids lourds	170 000 €
POTEAUX INCENDIE	Mobiliers divers	30 000 €
RESERVE FONCIERE	Mise aux normes des poteaux incendie	15 000 €
	Réserve foncière	600 000 €
TOTAL BUDGET 2026 (TTC)		2 485 000 €